

COMMUNE DE BELMONT D'AZERGUES

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 7 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le vendredi sept juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Belmont d'Azergues régulièrement convoqué s'est réuni en session publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean Luc TRICOT, Maire,

Nombre de membres du conseil municipal en exercice : 15

Date de convocation : 15 mars 2026

Présents : Messieurs TRICOT Jean-Luc, GONNON Samuel, LEQUIEN Pascal, MARUEJOULS Pascal, BOULOC Camille, LUCIANI Camille, LELU Jérôme, PERRET Jean-Philippe, Mmes JORLAND Sandrine, COUTURIER Nathalie, SOULIER Laetitia, ANNISSIMOFF Tiphaine, GUENIN Claude, GUEROULT Claire,

Excusées : PESTEL Christine (pouvoir à Claire GUEROULT).

Date de convocation : 29 mai 2026

Secrétaire de séance : Camille BOULOC

Après lecture et approbation du compte rendu de la séance 7 mai 2026, les points inscrits à l'ordre du jour sont successivement examinés.

CCBPD : COMMISSIONS ET GROUPES DE TRAVAIL

En application des articles L.2121-22 et L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales, le conseil communautaire de la CCBPD réuni le 27 mai 2026 a créé des commissions permanentes chargées d'étudier les questions relevant des compétences de la communauté de communes, selon les thématiques suivantes : Commission générale, Commission Économie – Commerce – Tourisme, Commission Mobilité – Voirie, Commission Familles et Services, Commission Habitat – Urbanisme, Commission Déchets, Commission Agriculture – Environnement.

Par délibération DEL 2026-120, il a été décidé la composition suivante :

- 1 représentant titulaire et 1 suppléant pour chacune des communes de la Communauté de communes, qui pourront être des conseillers communautaires ou municipaux.
- Le suppléant pourra siéger même en présence du titulaire.

Monsieur le Maire demande aux conseillers de se positionner dans les commissions et/ou groupes de travail.

- **Commission Économie – Commerce – Tourisme** : Titulaire PERRET Jean Philippe – Suppléante GUENIN Claude
- **Commission Mobilité – Voirie** : Titulaire GONNON Samuel
- **Commission Familles et Services** : Titulaire TRICOT Jean-Luc

Groupes de travail

Petite enfance : COUTURIER Nathalie et JORLAND Sandrine

Jeunesse : BOULOC Camille et SOULIER Laetitia

Politique ado : GUEROULT Claire

Evènements : BOULOC Camille

Actions sociales partagées : TRICOT Jean Luc

- **Commission Habitat – Urbanisme** : Titulaire JORLAND Sandrine – Suppléante GUENIN Claude
Groupe de travail : PCAET : Jérôme LELU
- **Commission Déchets** : Titulaire GUEROULT Claire – Suppléant LUCIANI Camille
- **Commission Agriculture – Environnement** : Titulaire LEQUIEN Pascal - Suppléant GUENIN Claude

Groupes de travail

Biodiversité et Frelon asiatique/moustique tigre : LEQUIEN Pascal

Le conseil municipal, après délibération, valide la désignation des membres des commissions et groupe de travail de la CCBPD.

PROJET ARRET DE BUS

Monsieur le Maire rappelle que l'arrêt de bus, place de la mairie, n'est pas matérialisé au sol et les conditions imposées ne permettront pas de le pérenniser à cet endroit.

Plusieurs hypothèses ont été étudiées avec le Sytral et la CCBPD (le placer en allant vers l'école mais un quai de 14 m est indispensable ce qui supprimerait 3 places de parking, ou le déplacer vers le cimetière mais ce serait trop loin pour les personnes âgées et les élèves).

Aussi une autre solution a été proposée. Le maire et Samuel GONNON présentent le projet qui a été validé par la commission voirie.

- Côté gauche de la chaussée en allant à l'école : resserrement de la chaussée avec une demi écluse. La largeur permettrait de mettre un abri bus (pour le ramassage des élèves).
- La dépose des élèves se ferait sur le côté ouest du commerce, le passage piéton serait déplacé pour être à +5 m du quai (côté école).

L'avantage de cette proposition est de ne pas supprimer de places de stationnement. Financièrement, seul l'abri bus sera à la charge de la commune.

Le conseil municipal, après délibération, valide à l'unanimité le projet.

PROJET CHEMINEMENT BAYERE

Suite à la réunion entre le Maire, l'adjoint Voirie et la CCBPD, il avait été convenu que l'aménagement se ferait sur le côté gauche de la voirie avec un trottoir de 1.5 m de large en gore. Le coût du projet s'élève à 82 000 €, pris en charge par le budget voirie de la CCBPD.

La commission Voirie a étudié ce projet. Il a été décidé de supprimer le passage piéton avant l'EPHAD, de prolonger le trottoir jusqu'en haut. Concernant les lampadaires, une décision sera prise selon le chiffrage proposé. Il conviendra également de prendre une décision pour le prolongement du trottoir vers la rue Guillaume de Varey.

AMENDES DE POLICE

Monsieur le Maire explique que le conseil départemental du Rhône a en charge la répartition du produit des amendes de police. Les collectivités peuvent déposer une demande de subvention pour les opérations de transports en commun (sécurité des usagers, accueil, réseaux...), circulation routière (stationnement, signalisation,...).

L'adjoint à la voirie, Samuel Gonnon, souhaite présenter les dépenses de voirie suivantes, en vue d'une demande de subvention : panneaux entrée Belmont (suite à dégradation), et quilles amovibles (Montée Saint Julien).

Le conseil municipal autorise le Maire à déposer une demande de subvention.

TARIFS CONCERT DU 4 JUILLET 2026 – FRAIS LIÉS A L'ORGANISATION D'UNE MANIFESTATION

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la commission animation organise un concert le 4 juillet 2026. Le groupe Les Ocques Rouges participera à la soirée (coût : 700 € TTC)

L'assemblée doit valider les tarifs de la buvette.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, décide de valider les tarifs suivants :

Verre de vin rosé : 2 € - Bouteille : 10 €

Eau/oasis/coca/jus de pomme : 1 €

Verre de bière 2 € - Pichet 10 €

Crêpe : 2 € Crêpe nutella 3 €

Saucisse frites : 5 € - Frites barquette : 3 € - Hot dog : 3 €

Tartinables : 5 € - glaces : 1 €

Les recettes seront encaissées par le régisseur au compte 7588 du budget communal.

Les bénéfices éventuels iront au CCAS.

Par ailleurs, Monsieur le Maire souhaite encadrer la gratuité des frais pour les bénévoles lors d'une manifestation.

Le montant de la prise en charge devra être raisonnable (10 €/p), le rôle réel dans l'évènement devra être précisé et une liste des bénévoles établie en amont.

Un arrêté individuel ou une délibération devra être prise dans ce sens.

Le conseil municipal valide à l'unanimité cette décision.

QUESTIONS DIVERSES

VALIDATION CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE : projet ombrières

Monsieur le Maire informe le conseil que la convention a enfin été signée. Il remercie Jérôme Lelu et sa juriste pour leurs conseils.

Un état des lieux sera effectué par la société avant le début des travaux, et la possibilité de mettre un bardage sera pris en compte dans les notes de calcul et de dimensionnement.

Les travaux seront réalisés avant le 30 novembre, un coût de 50 €/jour en cas de dépassement est prévu. La société s'engage à restituer l'emprise dans le même état, la levée des conditions suspensives est prévue sous 3 mois après signature de la COT.

Concernant l'assurance pendant la période de réalisation, la couverture est tout risque et limitée à l'équipement.

Les travaux commenceront à partir du 7 juillet ou du 16 juillet. Durant les travaux pour les tennis, un seul terrain sera accessible.

CCBPD

Lors du précédent conseil communautaire, différents projets ont été évoqués, comme l'aménagement de la piste cyclable entre Civrieux et Lozanne et le projet d'amélioration d'efficacité énergétique de la crèche des Portes des Pierres Dorées, pour lesquels une demande de subvention au Fonds Vert a été demandée.

Un service de location longue durée de vélos électriques est proposé par la CCBPD, via un partenaire.

Les 2 aires de voyage de Val d'Oingt et Anse représentent un coût annuel de 94500 €.

Les travaux de la CCBPD ont permis une baisse de la consommation énergétique de 40 %.

Concernant l'habitat, l'objectif pour 2045 est de faire 7400 logements supplémentaires pour les 32 communes (dont 30 % en ruralité). Pour Belmont, cela correspond à 58 logements et une contrainte de 20 maisons à l'hectare. En ce qui concerne la montée de Belmont, elle est protégée par une PENAP (protection des espaces naturels et agricoles périurbains), 2 arrêtés ministériels seraient nécessaires pour effectuer toute modification.

Le PLUi (plan local d'urbanisme intercommunal) qui avait été voté avant les élections municipales a été invalidé par le préfet, aussi un nouveau vote des 32 communes est prévu en 2027.

Dans le cadre d'un contrat de santé territorial avec l'ARS, un diagnostic du nombre de médecins et autres professions médicales, est organisé afin de définir une stratégie santé dans l'offre de soins du territoire.

DEGRADATIONS ET BAGARRES

Outre les dégradations constatées au lavoir, dans la cour de l'école et dans les WC place de la Mairie, le panneau d'affichage de la place a été dégradé. Les caméras ont permis d'identifier une personne. Des suites vont être engagées.

Une bagarre entre 2 élèves est intervenue sur le city-stade durant le temps périscolaire. Des plaintes ont été déposées par les parents respectifs à la gendarmerie. Un parent a mis en cause la surveillance des agents. La consultation des caméras a permis d'avoir le déroulé de l'altercation et de remettre en cause les accusations portées. Un courrier de réponse sera fait au parent concerné.

COMMISSIONS ET SYNDICATS

COMMUNICATION

Un nouveau prestataire a été choisi pour la réalisation du bulletin municipal intercommunal : la société PAGINA qui travaille principalement avec des collectivités.

Le prochain bulletin mettra en avant une personnalité locale de chaque commune.

SAONE TURDINE (eau)

Lors de la dernière réunion, le président a été élu : Daniel Pomeret ainsi que les 8 vice-présidents. Les indemnités de fonction et les délégations ont été votées.

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Il détermine les consignes d'intervention sur la commune en cas de sinistre. Il a été réalisé par Pascal LEQUIEN, avec l'aide du maire, mais nécessite une refonte car les normes et les formats ont été modifiés.

Pascal sollicitera les conseillers municipaux, qui auront tous un rôle à jouer en cas de sinistre et ponctuellement dans la mise en place du PCS.

LOGEMENT

Le dernier logement disponible (Bailleur social : Deux Fleuves Habitat) vient d'être attribué. Il s'agit d'un T4 occupé par une famille de 3 enfants dont 2 enfants seront inscrits à l'école en septembre.

COMMISSION ANIMATION

La décoration du village est organisée le 20 juin 2026.

Le concert d'été est prévu le 4 juillet, la randonnée le 20 septembre en même temps que la journée du patrimoine.

PIEGAGE FRELON

La campagne de piégage touche à sa fin. Pascal LEQUIEN souhaite que les personnes concernées lui fasse un retour afin de comptabiliser le nombre de prises.

Pascal remercie Claude GUENIN pour son aide apportée pour le fleurissement du village.

Le prochain conseil municipal est fixé au jeudi 9 juillet 2026 à 19 heures.

Le conseil d'adjoints est fixé au jeudi 2 juillet 2026 à 19h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h.